

Questions au Feuilleton

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 709, 1251, 1436, 1476, 1477 (corrigée), 1503 et 1588.

[Texte]

URSS—LES SIGNAUX RADIO

Question n° 709—**M. Howie:**

1. Depuis le 1^{er} janvier 1977, a-t-on mené des enquêtes pour déterminer si des signaux radio en provenance de l'Union Soviétique avaient une incidence sur les phénomènes atmosphériques et, dans l'affirmative, en a-t-on tiré des conclusions?

2. Ces signaux ont-ils brouillé les signaux radio émis par les Forces armées canadiennes ou par la marine?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Pêches et de l'Environnement, de la Défense nationale et des Transports m'informent comme suit: non. Voir la réponse à la question n° 1251 déposée aujourd'hui.

LA MODIFICATION PAR RADIO DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES AU CANADA

Question n° 1251—**M. Robinson:**

Le gouvernement est-il prêt à étudier la plainte de M. Andrew Michtowski selon laquelle une équipe de spécialistes soviétiques en radiocommunications modifierait les conditions météorologiques au Canada?

M. Mike Landers (secrétaire parlementaire du ministre d'État (environnement)): Le Service de l'environnement atmosphérique qui a étudié cette plainte a trouvé qu'elle n'est justifiée par aucune observation réelle, digne de foi du point de vue scientifique. Si de telles observations existaient et étaient portées à la connaissance du Service de l'environnement atmosphérique on procéderait bien entendu à une nouvelle évaluation de la situation.

LES PAIEMENTS EN TROP AUX PENSIONNÉS

Question n° 1436—**M. Forrestall:**

1. Depuis 1970, combien de fois un pensionné a-t-il bénéficié chaque année d'un paiement en trop par suite de la non-réduction des prestations reçues en vertu de la Loi sur la pension du service public et de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, après avoir eu droit à des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec?

2. Depuis 1970, à combien s'est élevé annuellement le trop-payé?

3. Combien de ces paiements ont été recouvrés jusqu'à aujourd'hui?

4. Combien de pensionnés ont été capables de régler le montant total du trop-perçu en un seul chèque ou mandat de poste et disposés à le faire?

5. Combien de pensionnés ont réglé ou règlent le trop-perçu par retenues mensuelles sur leur chèque de rente?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Statistiques non disponibles sur une base annuelle; les statistiques suivantes représentent le nombre de cas identifiés aux dates citées: 1970-1974, non disponible; novembre 1975, 626; mars 1976, 760; mars 1977, 1,110; décembre 1977, 2,693.

[M. l'Orateur.]

2. Statistiques non disponibles sur une base annuelle: les statistiques suivantes représentent la somme des paiements en trop aux dates citées:

	Loi sur la pension de la Fonction publique	Loi sur les prestations de retraite supplémentaires	Total combiné
	\$	\$	\$
1970-1974	Non disponible		
novembre 1975	73,360.68	4,112.51	75,473.19
mars 1976	65,276.67	3,153.73	68,430.40
mars 1977	49,002.84	2,592.50	51,595.34
décembre 1977	1,404,068.74	207,332.28	1,611,401.02

3. Statistiques non disponibles dans ce contexte. Le ministère calcule le nombre de trop-payés récupérés. Toutefois, ce total n'est pas réparti selon les différentes situations qui ont occasionné des trop-payés tels que ceux identifiés dans cette question.

4. 13 p. 100 de tous les trop-payés sont liquidés en argent comptant.

5. 87 p. 100 de tous les trop-payés sont liquidés moyennant des déductions mensuelles aux chèques de pension de la Fonction publique.

LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Question n° 1476—**M. Mitges:**

1. a) Qui était responsable de la délégation canadienne à Belgrade lors la réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est tenue entre le 7 octobre 1977 et le 9 mars 1978 et quels sont ses titres de créance, b) combien de personnes faisaient partie de la délégation à titre (i) permanent (ii) temporaire, c) combien de membres de la délégation ont été recrutés (i) au ministère des Affaires extérieures (ii) au sein d'autres ministères ou organismes?

2. Combien le gouvernement a-t-il versé pour l'hébergement de la délégation à Belgrade pendant la durée de la Conférence?

3. A quelles occasions des ministres ont-ils assisté à la Conférence et, dans chaque cas, de quel ministre s'agissait-il et quels ont été ses frais de déplacement et autres dépenses?

4. Quelles directives, s'il y a lieu, le ministère des Affaires extérieures a-t-il données à la délégation relativement à des visites officielles de députés et de sénateurs à la Conférence de Belgrade?

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. a) Le chef de la délégation canadienne à la réunion de Belgrade de la CSCE était M. W. T. Delworth, ambassadeur du Canada en Hongrie. M. Delworth s'est occupé activement des questions de la CSCE depuis septembre 1974 date à laquelle il fut nommé chef de la délégation canadienne à Genève. Ce fut pendant cette deuxième phase de la CSCE que fut rédigé l'Acte final éventuellement signé à Helsinki le 25 août 1975. b) (i) Six fonctionnaires assistés de six membres du personnel de soutien. (ii) Vingt et une personnes. c) (i) Douze personnes du ministère des Affaires extérieures. (ii) Deux personnes du secrétariat d'État au multiculturalisme, une personne du ministère de la Défense, dix-huit observateurs parlementaires du Sénat et de la Chambre des communes.

2. Le coût total de l'entretien de la délégation canadienne à Belgrade, y compris celui des membres à temps partiel, n'est pas encore disponible car certaines factures n'ont pas été reçues. Toutefois, on l'estime à \$260,000.